



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Dès le scrutin du 17 janvier 2010, l'ensemble des opérations liées au vote et au dépouillement se tiendront à l'Hôtel de Ville.

Bureau de vote

Pour des raisons de centralisation et de rationalisation le Conseil communal a décidé de déplacer le bureau de vote à l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée, entrée côté rue du Concert) dans les anciens locaux du service de l'Etat civil.

Les locaux ont été aménagés de façon à pouvoir accueillir les 100 à 500 votants du dimanche matin. Une rampe a également été créée afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Rappelons que le bureau de vote sera ouvert le dimanche du scrutin de 10h à 12h. Les électrices et les électeurs qui se présenteront personnellement pourront prendre part au scrutin, pour autant qu'ils soient munis de leur carte de vote.

Un document explicatif et muni d'un plan permettant de situer le nouveau bureau de vote (voir annexe) a été envoyé avec le matériel de vote du scrutin du 17 janvier 2010 à tous les électeurs de la ville.

Bureau de dépouillement

Les opérations liées au dépouillement qui se tenaient jusqu'à présent dans trois lieux différents (Hôtel de Ville, collège de la promenade et collège des Terreaux) en fonction des caractéristiques du scrutin, se dérouleront dorénavant uniquement à l'Hôtel de Ville.

Vote par correspondance et par internet

Le Conseil communal rappelle que les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance soit en renvoyant par La Poste leur enveloppe de transmission **affranchie**

- en courrier A, jusqu'à la dernière levée le vendredi précédant le scrutin,
- en courrier B, jusqu'à la dernière levée le mardi précédant le scrutin,

soit en déposant leur enveloppe de transmission, jusqu'au dimanche du scrutin à 10h00, dans la boîte aux lettres

- du Bureau de vote,
- du Contrôle des habitants,
- de l'Hôtel communal.

Pour tous les électeurs ayant signé un contrat d'utilisation du Guichet unique, il est également possible de voter par internet jusqu'au samedi précédant le scrutin à 12h00.

Neuchâtel, le 11 janvier 2010

Pour tous renseignements complémentaires:

Françoise Jeanneret, Présidente du Conseil communal, Tél 032 717 75 01, e-mail francoise.jeanneret@ne.ch

Bertrand Cottier, vice-chancelier, Tél 032 717 72 21, e-mail bertrand.cottier@ne.ch